

# L'ENERGIE CONTRE LA PAUVRETE

*Le programme EDF ACCESS (ACCession à l'Energie et aux ServiceS) crée et exploite sur le long terme (15-20 ans) des entreprises locales qui vendent des services énergétiques aux populations rurales éloignées du réseau dans les pays en développement.*

## Une démarche durable

Le programme ACCESS a deux objectifs :

- **Répondre aux besoins de base des familles.** Nous apportons de l'électricité de façon durable à des foyers dont les revenus mensuels sont souvent inférieurs à 40 euros par mois. D'une manière générale, lors de l'élaboration d'un projet, nous faisons en sorte que le niveau de la redevance mensuelle payée par les familles soit inférieur à ce qu'elles payent déjà pour les énergies traditionnelles (lampes à kérosène, piles électriques, bougies...).
- **Permettre la création et le développement d'activités génératrices de revenus** : artisanat ou micro-industries nécessaires pour la croissance de ces régions. Cela suppose une réponse en matière de puissance énergétique et électrique d'un autre ordre de grandeur que celui nécessaire à la satisfaction des besoins d'éclairage des familles..

Ces programmes combinent micros réseaux locaux et installations individuelles.

Chaque programme repose sur la création d'une **Société de Services Décentralisés (SSD) de droit local, employant des locaux, géré par des locaux** et étroitement insérée dans le tissu local.

Le capital de la structure est constitué à partir des fonds propres d'EDF et de ceux de ses partenaires. Actuellement, ces partenaires sont issus de pays développés. Cependant une logique de partenariat avec les communautés locales, avec des petits entrepreneurs locaux assurant une insertion plus étroite au sein des bénéficiaires, se met en place.

- La dimension moyenne d'un projet est de **15 000 familles soit 80 000 à 100 000 personnes.**
- L'investissement de départ est de l'ordre de 8 à 10 millions d'euros.
- Le montage financier fait intervenir des fonds propres, des emprunts bancaires et bien entendu **des subventions (nationales et internationales)**. En effet, partout dans le monde, à commencer par les pays développés, l'investissement initial en matière d'électrification rurale fait l'objet de subvention importante en raison de ses effets en matière de développement local.
- Les coûts d'exploitation (maintenance, salaires, déplacements) et le renouvellement des équipements sont assurés par la seule redevance mensuelle payée par les familles et par les artisans et petites entreprises. Il n'y a pas de subvention d'exploitation : **l'équilibré économique garantit la durabilité.**

Quelques principes fondamentaux nous guident dans notre action :

- **le paiement par le bénéficiaire**, afin de responsabiliser et permettre à chacun d'avoir des exigences sur la durabilité du projet,
- **le subventionnement de l'investissement initial**, comme c'est le cas pour l'électrification rurale partout dans le monde, y compris dans les pays développés (en France par exemple la subvention de l'Etat est de 70 % du montant hors taxe de l'investissement initial),
- **la gestion de proximité** effective par une société locale créée à cet effet et gérée par des locaux,
- **la priorité aux énergies locales et renouvelables.**

Quatre entreprises locales fonctionnent aujourd'hui : deux au Mali l'une en zone cotonnière (objectif 8000 familles) et l'autre dans la zone du Fleuve Sénégal, une au Maroc (objectif 15 000 clients), une en Afrique du Sud (objectif 16 000 familles).

Le programme ACCESS propose des offres complémentaires comme le gaz (petites bouteilles de GPL) pour la cuisson, à la fois pour lutter contre la déforestation et pour améliorer les conditions de vie en particulier des femmes et des enfants.

Le programme ACCESS travaille chaque fois en liaison étroite avec partenaires financiers, des prestataires de service et d'autres grandes entreprises, mais aussi systématiquement avec les institutions publiques et les ONG.

Chaque programme s'intègre dans les mécanismes de développement propre.

Les sociétés créées par ACCESS favorisent sur les territoires où elles agissent **le développement des aires du patrimoine communautaire** qui allient sauvegarde du patrimoine et développement économique durable.

ACCESS s'associe aussi à d'autres programmes, par exemple à **des programmes de télé-médecine satellitaire en milieu rural.**

Enfin, le programme ACCESS est accompagné par **une démarche de R&D** orientée à la fois vers le développement économique et le développement humain mais aussi vers les attentes des populations, les réponses à apporter et les outils de suivi.

### Une démarche centrée sur l'homme

La durabilité des projets repose sur la mesure de **l'efficacité de leur contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement rural.**

En partenariat :

- avec l'ADEME (Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie),
- avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement),
- avec la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme,
- avec ENDA, l'ONG basée à Dakar spécialisée dans l'énergie et l'environnement,

le programme ACCESS a défini et suit **des indicateurs de développement humain cohérents avec les huit Objectif du Millénaire pour le Développement.**

## **Il associe les populations locales aux suivis de ces indicateurs.**

### **Ces indicateurs sont les suivants :**

- pour la santé :

- taux de vaccination,
- taux de mortalité infantile,
- taux de mortalité maternelle.

- pour l'éducation (et par sexe) :

- taux d'alphabétisation,
- taux brut de scolarisation,
- taux de passage en classe supérieure.

- pour l'économie rurale :

- économie monétarisée,
- équipements de l'habitat : radio, TV, lits, matelas, couvertures, marmites...
- équipements productifs
  - transport : vélo, mobylette, moto...
  - production : scarificateur, charrue, animal de trait (bovin ou asin),
  - cheptel : bovins, ovins, caprins, porcs et volailles,
- temps libéré grâce au nouveau service,
- taux d'exode rural.

## **La lutte contre la pauvreté est l'un des objectifs majeurs du millénaire.**

**En effet, l'accès à l'énergie et en particulier à l'électricité constitue un levier essentiel** du développement grâce à ses effets :

- sur **la limitation de l'exode rural**,
- sur **le développement économique**,
- sur **l'amélioration des conditions de vie en particulier des femmes** (facilitation du travail, temps gagné pour développer des activités génératrices de revenus..),
- sur **la santé** (les naissances de nuit se passent mieux avec l'électricité et les bébés n'ont pas à respirer le gaz de la lampe à kérosène, les maladies des yeux et des poumons diminuent...)
- sur **l'éducation** (l'électricité permet aux enfants d'étudier plus et mieux, les petites filles dont les mamans passent moins de temps à chercher le bois ou piler le mil peuvent aller à l'école, les cours du soir d'alphabétisation peuvent être organisés pour les adultes...),

L'énergie constitue **une contribution nécessaire voire indispensable dans une démarche fondée sur le développement humain.**

## L'énergie constitue un bien essentiel

Dans sa déclaration finale, le Sommet de la Terre pour le Développement Durable de Johannesburg affirme dans son paragraphe 18, sa volonté :

**« d'accélérer l'accès aux besoins de base :**

- l'eau potable,**
- l'assainissement,**
- l'énergie,**
- la santé,**
- la sécurité alimentaire,**
- la protection de la biodiversité. »**

Aujourd'hui, l'électricité constitue un produit vital. Sans électricité, il n'y a pas de vrai développement possible.

Pour une entreprise, exercer un métier traitant d'un produit vital entraîne véritablement une responsabilité et des obligations sociétales. Le groupe EDF considère qu'il doit être en mesure de répondre au mieux à cette responsabilité.

C'est la raison pour laquelle EDF a mis en place depuis deux ans **ce programme appelé ACCESS pour l'Electrification Rurale Décentralisée orientée vers les populations les plus pauvres des pays en développement.**

Le programme ACCESS (**ACC**ession à l'**E**nergie et aux **S**ervice**S**) correspond au **principe directeur n°13 de l'Agenda 21 du groupe EDF** « Faciliter l'accès à l'énergie des populations rurales des pays en développement ».

Il s'agit d'une vraie bataille menée par les industriels de l'énergie en partenariat avec les institutions, les bailleurs de fond internationaux et les ONG, pour **relever le défi du développement**. Cette bataille n'a de sens que si elle répond aux demandes des populations et les associe étroitement par des modes de fonctionnement durables et responsables.